

FORMATION INITIALE ACTEUR PRAP 2S – *Devenir Acteur en Prévention*

*des Risques liés aux Activités Physiques – Secteur
Sanitaire & médico-Social*

🔗 Tarif
 🔗 Programmation
[Nous consulter](#) / 05 63 40 50 60

Formation PRAP 2S : Intégration de l'ALM (Source INRS) :

« Le milieu de l'aide et du soin à la personne présente des caractéristiques spécifiques en matière de santé et sécurité des salariés. C'est un secteur très accidentogène où la manutention des personnes est à l'origine des deux tiers des accidents du travail et de l'essentiel des maladies professionnelles reconnues. Pour améliorer la prévention dans ce secteur, l'INRS promeut une nouvelle démarche appelée ALM pour « accompagnement à la mobilité de la personne aidée en prenant soin de soi et des autres ».

Celle-ci intègre la prévention au cœur même des pratiques de soin, en abordant autrement l'assistance au déplacement des personnes. Son principe repose sur l'évaluation par le soignant des capacités de la personne à réaliser chacun des mouvements du déplacement.

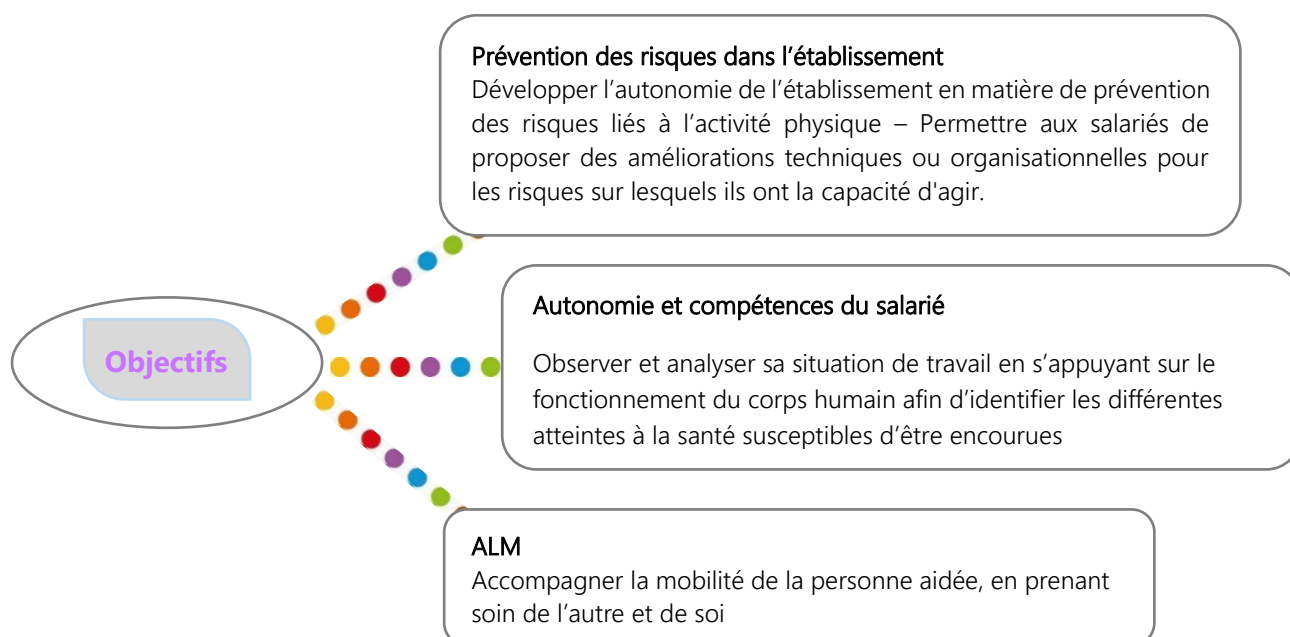
Un des principaux messages porte également sur la suppression du port de charge dans les manutentions de personnes en assistant certains mouvements par des outils d'aide au déplacement des personnes (dispositifs d'aide au transfert) dans l'activité de soin : aider une personne à remonter dans son lit, à se lever de son fauteuil, à s'y asseoir... »

Durée : 28H dont 14 heures consacrées à l'ALM réparties si possible sur 3 semaines, en tenant compte des contraintes de l'établissement – Prévoir un temps de travail intersession entre la 2^{ème} et la 3^{ème} journée d'environ 4 heures en sus

Modalité pédagogique : Présentiel / maximum 10 stagiaires par groupe

Public : Toute personne travaillant dans les secteurs sanitaire et social, établissements de santé, structures d'aides et de soins à la personne, maisons de retraite, ...

Prérequis : Aucun prérequis spécifique



Contenu de la formation

PRAP 2S

Maîtriser les fondamentaux de la prévention des risques professionnels

- Les cadres légaux et institutionnels de la prévention des risques
- Les enjeux de la prévention des risques sur la santé, le travail et la performance
- Les processus d'apparition des risques professionnels
- Les différents risques du secteur Sanitaire et médico-Social
- Les notions d'accident de travail, d'accident de trajet et de maladie professionnelle

Inscrire ses actions dans la démarche de prévention

- Connaître son potentiel d'action dans la démarche de prévention de la structure
- Participer activement à la démarche de prévention
- Interagir efficacement avec les autres acteurs de la prévention

Réaliser l'évaluation de ses risques professionnels

- Les techniques de prise de hauteur pour observer son travail
- Les limites du corps humain : anatomie, physiologie, pathologies
- Repérer les facteurs de chutes, d'accidents de mobilisation et de TMS
- Identifier les composantes d'une situation de travail génératrices de risques
- Évaluer ses contraintes physiques, mentales et émotionnelles
- Analyser les phases de travail à risque dans son activité professionnelle
- Les outils de recherche d'améliorations préventives

Adapter et optimiser ses pratiques professionnelles

- Les principes de sécurité physique et d'économie d'effort
- Les handicaps physiques dus au travail
- Les mobilisations basées sur les mouvements naturels du corps humain
- Les mobilisations protectrices adaptées à la personne aidée
- L'utilisation des aides techniques préventives.

ALM

Le dispositif ALM dans la formation PRAP 2S ET ADS ASD

- L'accompagnement à la mobilité en prenant soin de l'autre et de soi.
- Les enjeux de l'ALM.

Les déplacements naturels

- Définir les notions de déplacement naturel et de déplacement spontané.
- Les étapes d'un déplacement naturel et les mouvements élémentaires qui les composent.
- Le schéma décisionnel ALM.
- Le recueil des informations indispensables.
- L'évaluation de l'environnement, des capacités et des risques.

Les différents accompagnements

- Les principes sécuritaires et les gestes permettant de les respecter lors de l'ALM.
- L'aide sans portage délétère.
- Les aides techniques.
- Les niveaux d'assistance en fonction des capacités à réaliser les étapes du déplacement.
- La guidance verbale.



La certification

- Les différentes épreuves certificatives.
- L'organisation pédagogique et logistique des formations d'acteurs PRAP 2S et d'APS ASD selon les nouveaux référentiels.

Pédagogie

Méthode

- Méthode heuristique : échanges, questionnements, travail en sous-groupe
- Méthode démonstrative : démonstrations et exposé interactif
- Méthode applicative : exercices, apprentissage, mise en pratique, jeux de rôles, cas concrets

Outils

- Mise à disposition par l'établissement :
 - ☞ Salle de cours (chaises tables et un espace pour les exercices)
 - ☞ Chambre médicalisée avec : fauteuil roulant à accoudoirs escamotables, lit médicalisé électrique, disque de pivotement, planche de transfert, draps de glisse, du matériel de verticalisation, soulève-personne, aides techniques spécifiques.
- Dans le cadre de la formation le formateur et les stagiaires se rendront aux postes de travail afin de :
 - ☞ Observer le travail réel et analyser les situations de travail
 - ☞ Accompagner la mobilité de la personne aidée, en prenant soin de l'autre et de soi

Les autres outils pédagogiques

- Matériel INRS : film, vertèbres (plastique), Bébert (squelette articulé plastique)
- Support power point
- Un support de cours sera remis aux participants.

Matériel pédagogique conforme au document de référence du dispositif PRAP V9- 01/2021

Obligatoire pour la formation et l'évaluation :

- 1 Lit médicalisé, 1 fauteuil roulant manuel, 1 fauteuil, 1 lève-personne électrique roulant, 1 verticalisateur électrique, 2 draps de glisse

Conseillé pour la formation :

- 1 lève-personne électrique suspendu sur rail, 1 Rollbord, 1 déambulateur, 2 cannes, 1 coussin unidirectionnel

Validation des acquis et documents délivrés à l'issue de la formation

Les stagiaires devront avoir suivi l'intégralité de la formation et validé l'évaluation des compétences. À l'issue, une attestation de formation ainsi qu'un certificat National Acteur PRAP 2S sera délivré à chaque stagiaire ayant validé la formation.

Le + FORMAFRANCE

Votre Conseiller Technique se tient à votre disposition gratuitement toute l'année afin de répondre à vos questions via assistance@formafrance.fr



Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Accessibilité physique

- ✓ En INTRA : l'accès à vos personnels en situation de handicap est sous votre responsabilité

Accessibilité pédagogique

- ✓ Pratique : nos programmes sont adaptables selon le handicap – nous consulter
- ✓ Théorie : certains handicaps nécessitent la présence d'un accompagnateur -nous consulter pour l'option tarifaire à prévoir

Nous avertir en amont de la formation afin de prévoir les adaptations nécessaires.

Informations pratiques

Recyclage : 2 journées tous les 2 ans

Encadrement : Formateur certifié PRAP 2S par la CARSAT